

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
Etats-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

Le cas de Tiny

De quoi il s'agit au fond - Le texte des lois, la justice et la grande politique

Le cas de Tiny est rendu au Conseil privé. Il peut être utile, pour la pleine intelligence des dépêches qui nous arriveront ces jours-ci, de rappeler de quoi, en l'espèce, il s'agit.

Le débat porte directement sur la somme des droits garantis aux écoles séparées ontariennes (en fait, pour la quasi-totalité, des écoles catholiques) par la clause de la Constitution qui protège les droits dont jouissaient ces écoles avant la Confédération.

En fait, le gouvernement ontarien ne reconnaît qu'un type d'écoles séparées: l'école élémentaire. Pour lui, l'école académique, le *high school* n'entrent point légalement dans ce régime. Alors que chez nous les protestants peuvent fonder à leur gré des *high schools*, les maintenir de leurs deniers et ne pas payer un sou pour le maintien des écoles catholiques correspondantes, dans l'Ontario les *high schools* sont officiellement neutres et les catholiques sont, comme les autres, contraints de contribuer à leur maintien.

Les catholiques de Tiny soutiennent qu'avant 1867, les catholiques avaient la liberté de fonder des *high schools*, que le gouvernement de la province n'a pas le droit de les priver de ce droit et qu'ils ne doivent pas être taxés pour le maintien des *high schools* neutres.

Il s'agit ici, nous l'avons déjà dit, de ce que l'on appelle un cas-type, porté devant les tribunaux par la volonté conjointe des intéressés et dont la solution fixera un point de droit applicable par toute la province.

Le jugement de première instance a été défavorable aux catholiques. La Cour suprême s'étant également divisée (trois contre trois), ce jugement a été automatiquement maintenu, et l'on attend maintenant la décision du Conseil privé. Auquel des deux groupes, numériquement égaux, de la Cour suprême, celui-ci donnera-t-il raison?

Si le jugement de Londres confirme l'opinion de M. le juge Anglin et reconnaît le droit des catholiques de Tiny, les catholiques de toute la province n'auront plus qu'à s'organiser pour mettre sur pied le régime dont la légalité aura été de la sorte proclamée. (On ne suppose point que le gouvernement voudrait en pareil cas entraver l'exercice d'un droit aussi formellement reconnu).

Mais il faut tout de suite noter qu'un jugement défavorable ne disposerait point définitivement de la question.

Il dirait que le gouvernement n'est pas juridiquement obligé de faire droit aux réclamations des catholiques; il lui laisserait toute liberté de le faire. Car la Constitution prétend bien fixer le minimum des droits qu'on ne peut enlever à la minorité; mais, en proclamant la liberté d'action complète (sauf cette restriction) de la législature provinciale en matière d'enseignement, elle laisse celle-ci libre d'améliorer autant qu'il lui plaira la situation de la minorité. Il y a une barrière du côté de la tyrannie, il n'y en a point du côté de la liberté.

Et c'est pourquoi, même si le jugement est défavorable aux prétentions juridiques de la minorité catholique, nous espérons bien que le cabinet Ferguson, fidèle à l'esprit qu'il a déjà manifesté dans la question bilingue, voudra prendre les moyens d'améliorer le sort de la minorité.

Une rectification de l'état de choses actuel ne fera de tort à personne. Ce sera en même temps un acte de haute justice et de saine politique. Les deux d'ailleurs vont toujours ensemble.

Omer HEROUX

L'actualité

Concordia chez

M. Taschereau

Nos échevins, me dit La Plume, ne savent pas ce qu'ils veulent. Prends dans l'affaire de la carte d'identité: ils sont pour à Montréal, unanimes rendus à Québec, dès qu'ils ont obtenu leur point, pour cette seule raison que M. Taschereau fronce les sourcils les voilà débâchés, désunis, flottants comme des bouchons. Pense donc: déplaît à M. Taschereau, essayer un vote adverse de la part du premier ministre, encourir sa réprobation, n'est-ce pas le plus grand des malheurs? Tout de suite, ils prennent figure d'amoureux transis.

Peut-être après tout qu'il vaudrait mieux ne nous donner, que le pouvoir d'établir ces cartes. Et il y a un gros sous-entendu: "Tu sais bien, mon vieux Alexandre, que nous ferons rien si tu ne nous en donnes le pouvoir. Concordia est un peu managée par toi, tu la fous aux pieds; mais depuis qu'elle est mariée à Martin elle est devenue un peu Martine, tu sais la Martine de Molire qui aime qu'on la batte. M. Taschereau, c'est fort évident, ne veut pas mettre Concordia en carte, pour cette raison toute simple que si le système réussit dans les élections municipales, on en réclamerait l'application pour les élections provinciales. Et M. Taschereau, qui a des lettres, sait la puissance disproportionnée des petits effets, prétend mon fils l'avocat.

Le nez de Cléopâtre s'il est plus long, la face du monde était changée", disait, paraît-il, un nommé Pascal qui supputait aussi les résultats phénoménaux d'un grain de sable dans l'oreille de Cromwell. Une simple petite carte, de trois par quatre, et la face, la face électorale de Montréal pourrait être changée. L'opposition n'a pas le nez long — elle est comme Cléopâtre de n'avoir pas insisté pour que le changement se fit non pas pour les prochaines élections municipales qui sont trop rapprochées, mais d'ici un an.

Mais comment trouvez-vous, La Plume, l'appétit de nos échevins qui réclament le terme de quatre ans?

Les quelques bourdes — pour ne pas dire plus — de la dernière administration rendaient cette demande fort importante. Toute l'eau de la Montreal Power y passerait sans laver la saleté.

Boire donne soif, vois-tu, ce n'est pas impunément qu'ils ont absorbé pour quatorze millions d'eau. Je les trouve même modérés. En Ontario, on élit les échevins

pour un an. Ici, le terme est déjà de cent pour cent plus long. On veut l'augmenter de quatre cent pour cent. "C'est un souffle, un rien". Mais tout n'est pas dit: le Conseil législatif est là. Et lui, qui est composé de sénateurs, aime la longue durée des mandats. C'est là que les échevins comptent se rattraper. D'ailleurs, je les trouve rétrogrades de ne pas demander la constitution d'un sénat municipal aussi justifié et aussi utile que le sénat provincial. Les raisons qui militent en faveur de celui-ci militent en faveur de celui-là. Ceux qui ont mérité les honneurs municipaux à la façon dont ils ont manœuvré les affaires municipales, notamment dans l'affaire du Laurier Palace, de la Montreal Water and Power et de la fièvre typhoïde, devraient réclamer des sièges inamovibles. Ce serait logique, car ce sont peut-être les plus menacés de perdre le leur, à raison de leur courage civique qui mérite récompense.

— Que dites-vous de la taxe sur la gazoline? J'aurais cru que nos échevins auraient demandé de partager. Si les possesseurs d'automobiles de la province voyageront en dehors, soit aux Etats-Unis, soit dans l'Ontario. La province sera envahie uniquement par les touristes. Et nos gens font faire ailleurs leur plein d'essence. Il y avait la contrebande de l'alcool, des cigarettes et des soieries. Nous aurons celle de l'essence. Comme les étrangers qui viennent ici sont surtout attirés par les pittoresques... des magasins de la commission, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne cherche pas à les attirer en imposant une licence d'achat au moins pour les étrangers. C'est ce qui se fait dans les autres provinces. Et cette licence donnerait automatiquement que le revenu de la surtaxe sur l'essence, sans frapper les gens de la maison. Je me rappelle qu'à l'introduction de la loi des liqueurs, on nous déclarait que toutes les importations seraient désormais payées par les étrangers. Il n'y avait plus de taxes, mais des amendes à l'importation. On divisait la population en deux classes: celle qui boit et celle qui ne boit pas. Celle qui boit devait tout payer. Comme nous sommes loin du compte! On dirait, au résultat, que personne ne boit car les taxes montent, se multiplient, s'enchevêtrent. Le gouver-

La session d'Ottawa

M. Manion mitraille la droite de mots

Il parle en 40 minutes de 30 sujets — M. Pouliot, les taxes sur l'alcool et M. Taschereau — M. Lavigneur et la motion Marcl

L'ABOLITION DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

(par Emile Benoist)

Ottawa, 21 — Ouf! C'est le mot qu'on pousse instinctivement après avoir entendu parler le Dr Manion. On en a perdu l'haleine pour lui et le Dr Manion ne paraît même pas essouffé. Comment ce *recordman* du discours en vitesse le serait-il pour un simple *sprint* oratoire de quarante minutes. L'équivalent du quarante verges pour un coureur de la piste? Il serait prêt à recommencer et Dieu sait — pourtant les sténographes en ont bien aussi quelque idée — combien il peut enlever de mots à la minute. Il est vertigineux, étourdissant. Quand il cite des statistiques — et c'est souvent — les colonnes de chiffres passent comme des rondes de balles dans une mitrailleuse. Il n'a sûrement pas le temps de les lire sur le bout de papier où elles sont inscrites. Il a dû les apprendre par cœur ou bien c'est qu'il les lance au petit bonheur, certain que personne ne pourra les saisir pour les contrôler.

M. Bennett parle terriblement vite. Son débit est comme du cinéma au ralenti si on le compare à celui du Dr Manion. En trois fois moins de temps, cet après-midi, M. Manion a prononcé trois fois plus de mots et abordé deux fois plus de sujets que M. Cahan, hier, en presque deux heures.

Sans faire, pour souffler, entre deux phrases, la moindre pose, le Dr Manion passe d'un sujet à l'autre avec une célérité inimaginable. C'est comme foudroyant. Et puis rien ne l'embarrasse, ni des interruptions, ni les questions. Les objections, il les a prévues, il les pose à sa façon et d'avance y répond. Rien ne l'arrête, ni les rires, ni les quolibets de ses adversaires. Au besoin il répond par un mot à l'irlandaise — c'est bien son droit. Le mot ou l'anecdote lui permet de passer, sans transition plus ménagée, à autre chose.

C'est à se demander comment il parvient à penser en parlant si vite et de tant de choses à la fois. Il est un phénomène de la parole, de la parole allée. Mais une telle vélocité d'élocution ne nuit-elle pas au fond? Les pensées profondes s'accommodent mal de la course en vitesse. Comme *débater*, visant surtout à l'effet immédiat, le Dr Manion peut être un redoutable joueur. Pourrait-il être davantage?

Evidemment il faut tenir compte du tempérament. Le Dr Manion n'est pas Anglais, pas même Anglo-Saxon. Il est Celte, et encore Celte d'Irlande. S'il a perdu le *brogue* national, il garde la vivacité d'esprit de la race. Mais comment s'explique-t-elle?

(Suite à la 2ème page)

nement frappe tout, frappe partout, frappe tout le temps. Il a appliqué le thermostat, simplification merveilleuse, à notre système fiscal. S'il faut un million de \$ M. Nicol, grand argentier, règle le thermostat et nous voilà chauffés à blanc pour un million de plus. Il est vrai que nous sommes moins taxés qu'en Ontario; mais en Ontario il y a M. Taschereau l'oublié facilement, les deux cent millions de la Hydro qui appartiennent au peuple. Que pouvons-nous y opposer? La fortune de M. Holt ou de M. Graustein? Ils raisonnent comme les gens qui se réjouissent de ne pas payer de taxe sur le revenu... parce qu'ils ne gagnent pas assez cher.

NEMO

Bloc-notes

Bonne idée

C'est sans doute parce qu'elle est excellente que la proposition de M. Smart à M. Nicol d'imposer une taxe de tant la bouteille sur l'alcool vendu aux comptoirs de la régie provinciale, pour obtenir une partie des fonds nécessaires à l'amélioration des routes, n'a pas eu un sort plus favorable. M. Nicol trouve peut-être que l'alcool est assez taxé dans notre province. C'est à voir. Aussi bien, au lieu d'imposer les repas que prennent ici les touristes dans les hôtels, — cette taxe ne frappe pas que les étrangers, elle atteint aussi des contribuables qui doivent manger dans les hôtels où ils logent d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise aux magasins de la Commission? Les gens sont contraints d'aller souvent bien manger dans les hôtels où les restaurants, ils ont un air de loger d'habitude, ou dans les restaurants, parce qu'ils n'ont pas de chez soi, — ne serait-il pas mieux de taxer de 10 sous ou de 25 sous chaque bouteille d'alcool prise

En marge de l'arbitrage

Les méthodes d'appréciation de M. Hagenah

Il en a trois qui lui fournissent sept prix variant entre douze et douze millions et demi — La valeur intrinsèque et la valeur productive — La valeur marchande d'après la vente des Hanson

Dans la cause d'expropriation de la Montreal Water and Power Company devant la commission d'arbitrage, le gros argument des avocats de la ville à l'encontre de l'évaluation préparée par M. Engh, de l'American Appraisal, qui occupe pour la compagnie, c'est le témoignage de M. Hagenah. Et le poids de l'expertise de M. Hagenah réside pour une bonne part dans la variété de ses méthodes d'appréciation qui arrivent toutes à la même conclusion: une valeur de douze à douze millions et demi.

L'expert de la ville a appliqué trois méthodes dans ses recherches de la valeur de la compagnie qui l'ont amené à fixer sept montants, sans qu'il y ait un écart de plus de quatre cent mille dollars entre le plus bas et le plus élevé.

Le premier mode d'évaluation de M. Hagenah, c'est la recherche du coût de reproduction. D'après l'expert de la ville, l'ouvrage matériel de la compagnie sujet à l'expropriation, en tenant compte de la valeur de l'entreprise en voie d'exploitation (going concern value) et des frais indirects imputables à la construction, reproduit à l'état de neuve coûterait \$14,579,303. Moins de dépréciation à raison de 19.5 p. 100, il reste une valeur de reproduction actuelle de \$12,047,876.

Il est un autre mode d'évaluation qui se rattache à cette première méthode. C'est l'application du nombre-indice. M. Hagenah a fait un relevé de ce qu'il en a coûté à la compagnie pour ériger la propriété qu'elle nous vend. D'après la vérification des livres de la compagnie, celle-ci a dépensé \$9,292,258 pour la construction de son aqueduc. Mais ces dépenses ne furent pas effectuées récemment; elles remontent, dans certains cas, à plus de trente ans. Et depuis le pouvoir d'achat a sensiblement varié, d'où la nécessité d'appliquer le nombre-indice. La transposition de ce \$9,292,258 en chiffres représentant son pouvoir d'achat au 9 août 1927, date sur laquelle les avocats des deux parties se sont finalement entendus pour servir comme base des calculs, donne \$13,302,712. Si l'on déduit \$2,504,029 pour la dépréciation et si on ajoute \$1,321,358 pour la valeur de l'entreprise en voie d'exploitation, on arrive à une valeur de \$12,030,041. C'est un deuxième mode d'appréciation, auquel M. Hagenah, du reste, n'attache qu'une importance

théorique ou historique. Il est plus frappé, comme il l'a dit lui-même dans son témoignage, par la valeur productive de la compagnie (earning power).

La valeur intrinsèque de la compagnie — celle qui nous est fournie par un inventaire rigoureux de son avoir matériel — ne doit pas être la seule base pour fixer sa valeur marchande qui peut être affectée par sa valeur productive. Deux maisons peuvent avoir chacune, un coût de construction de dix mille dollars, mais si l'une a un rendement de mille dollars, et l'autre de deux mille dollars, il s'ensuit que la valeur marchande n'est plus la même. Comme M. Hagenah croit que l'aqueduc de la compagnie ne représente pas tant une valeur intrinsèque qu'une valeur productive, il affirme qu'il attache plus d'importance à cette dernière, disant même à M. Geoffrion que, si la valeur de reproduction était de douze millions, et la valeur productive de quinze millions, il opterait pour la dernière dans ce cas-ci.

La deuxième méthode de l'expert de la ville part de ce principe que le vendeur a droit à un capital adéquat pour l'achat de titres ayant les mêmes caractéristiques que ceux de la Montreal Water and Power Company et ayant le même revenu que celui perdu par l'expropriation. C'est l'appréciation, par comparaison, de la valeur marchande de dix titres de la compagnie, même de ceux qui ne se traitent plus sur le marché, comme les actions ordinaires ou privilégiées.

Pour ce faire, M. Hagenah a consulté Moody qui indique la catégorie des titres de la Montreal Water, puis il fait le relevé des compagnies d'aqueduc ayant sur le marché des titres de la même catégorie que ceux de la compagnie. Le prix du marché lui donne le rendement sur ces titres analogues, et ce rendement en retour, par voie de calculs mathématiques qui prendraient des colonnes pour l'exposer ici, nous fournit la valeur des titres de la Montreal Water and Power Company.

Après avoir établi la part des revenus qui reste disponible pour la rétribution des titres de la compagnie, provision faite pour toutes les réserves nécessaires, M. Hagenah arrive à la conclusion que la valeur marchande de la compagnie, en l'égard à sa valeur productive, et par comparaison au rendement des titres de la même catégorie de compagnies d'aqueduc, est de \$12,090,258 ou de \$12,225,622. Le premier chiffre suppose que la ville rachèterait, dès le moment de l'expropriation, les obligations; le second suppose le rachat des obligations qu'à leur échéance.

Mais comme le champ des compagnies d'aqueduc est forcément étroit, parce que la municipalisation de ces compagnies est assez générale dans l'Amérique du Nord, M. Hagenah a fait les mêmes calculs pour des titres similaires de compagnies de gaz et d'électricité. Ses conclusions sont de \$12,469,429 et \$12,318,294 pour l'une ou l'autre hypothèse de rachat immédiat ou à maturité des obligations.

Cette méthode nous donne quatre prix pour la valeur du capital-titres de la compagnie, avec une différence de moins de quatre cent mille dollars entre les deux extrêmes.

Une troisième méthode d'appréciation découle de cette dernière. C'est le rapport de la valeur du capital-titres aux recettes brutes. Les compagnies qui ont servi de base aux calculs de M. Hagenah dans la recherche de la valeur du capital-titres ont un rapport du capital-titres aux recettes brutes de 8.96 à 1. Or, les recettes brutes de la Montreal Water and Power Company pour le dernier exercice clos le 30 avril 1927 furent de \$1,381,841. Ce chiffre multiplié par le rapport de 8.96 donne \$12,379,510, dont il faut déduire \$104,945 pour le terrain de la rivière des Prairies. Cela laisse une valeur nette de \$12,274,565 pour le capital-titres.

Résumant son témoignage, M. Hagenah a déclaré que \$12,300,000 étaient, selon lui, un prix équitable pour la propriété de la compagnie.

La ville a mis de l'avant un autre élément de preuve, la valeur marchande de la compagnie. C'est la vente de novembre 1926 au prix avoisinant les dix millions, par ses frères Hanson, ceux précisément qui avaient l'expérience d'une expertise de trente ans, comme l'a dit si justement M. Louis Dupire. Ce n'est pas un élément de preuve à négliger, puisqu'il impressionne un esprit légal comme M. Wallace Nesbitt, le président de la commission d'arbitrage et ancien juge de la Cour suprême, au point que, dans ses recommandations aux avocats sur la nature de leurs plaidoiries, il a déclaré qu'il se demandait si la vente des Hanson ne devait pas être le facteur dirigeant dans l'appréciation de la valeur de la compagnie. Dans un prochain article nous relèverons les principales divergences d'opinion entre les experts de la ville et de la compagnie.

LETTRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

A propos de Val-Jalbert

Chicoutimi, le 16 février, 1928.
Le Directeur,
Le Devoir,
Montréal, Qué.

Monsieur, — Le numéro du Devoir du 14 courant faisait ressortir en tête de sa première page, en caractères gras, la manchette suivante: "80 FAMILLES EXPULSÉES DU VILLAGE INDUSTRIEL DE VAL-JALBERT". (Détail page 3.)

En tête de la troisième page du même numéro, était reproduit sur trois colonnes, avec manchette grasse, un communiqué de votre correspondant de Chicoutimi, intitulé "UNE CRUISE A VAL-JALBERT, LAC-ST-JEAN". Une compagnie industrielle va faire disparaître une usine et un village — 80 familles expulsées — Un avis communiqué à celles-ci — Disparition probable de toute une paroisse.

"Une CRUISE A VAL-JALBERT, LAC-ST-JEAN". — Une compagnie industrielle va faire disparaître une usine et un village — 80 familles expulsées — Un avis communiqué à celles-ci — Disparition probable de toute une paroisse.

Nous tenons à déclarer que les renseignements qui ont été communiqués à votre journal sous ce rapport sont erronés et que les actes attribués à notre Compagnie en l'occurrence sont de pure invention et, nous pourrions ajouter, à tendance malicieuse.

Nous déplorons la facilité avec laquelle une nouvelle fabrique de toute pièce ait pu trouver crédit auprès de certains journaux, — si l'on tient compte surtout du malaise et de la répercussion pénible qu'une telle publicité peut avoir sur la population de Val-Jalbert déjà si fortement éprouvée par les conditions défavorables du marché pour l'écoulement de la pâte de bois.

Afin d'être plus explicites, nous relevons certaines de ces déclarations dans votre journal, savoir: "80 FAMILLES EXPULSÉES".

— "Quebec Pulp & Paper Corporation donnera demain aux habitants du village industriel de Val-Jalbert (Oulatchouan), Lac-St-Jean, qui habitent sur ses terrains, l'ordre formel de quitter les lieux."

Cette déclaration est entièrement fautive, aucune décision semblable n'ayant été prise par la Compagnie, officiellement ou autrement. Il n'a été formulé non plus aucun projet dans le sens sus-indiqué.

20— "Cette nouvelle crée un émoi intense dans toute la région où s'est implantée l'industrie de la pâte de bois."

Aucun émoi ne fut créé par cette nouvelle, pour la raison qu'elle n'avait pas cours, n'ayant pas cause d'exister avant l'article publié dans le Devoir du 14 courant, et simultanément dans un journal de la région du Saguenay.

30— "La Cie Quebec Pulp & Paper Corporation, propriétaire des lieux—usine, terrain et maisons, a l'intention de reprendre ses terrains et de faire disparaître l'usine de Val-Jalbert où elle a suspendu tous les travaux le 15 août dernier."

Come question de fait la Quebec Pulp & Paper Corporation n'est devenue propriétaire de l'usine de Val-Jalbert que le 30 novembre 1927, comme suite de l'acceptation d'une offre faite le 16 août, 1927, par Price Bros. & Co., Ltd., et Port-Alfred Quebec Pulp & Paper Corporation à Quebec Pulp & Paper Mills, Limited, pour l'achat de son entreprise. L'usine de Val-Jalbert fut fermée le 13 août, 1927, par l'ancienne compagnie, Quebec Pulp & Paper Mills, Ltd., par suite du manque de commandes suffisantes pour la vente de la pâte de bois, ainsi qu'il appert par l'avis qui fut affiché dans l'usine de Val-Jalbert, portant la date du 5 août, 1927. La Compagnie avait dans le temps choisi entre fermer l'usine ou 2 à Chicoutimi et fermer celle de Val-Jalbert, et comme les ouvriers de ce dernier endroit étaient sollicités pour des travaux de construction dans la région avoisinante, alors que des débouchés aussi faciles n'existaient pas pour les ouvriers de l'usine n° 2 de la Compagnie à Chicoutimi, — il fut décidé qu'il serait préférable, dans l'intérêt des ouvriers en général, de prolonger les opérations à l'usine n° 2 de Chicoutimi pendant quelques mois, c'est-à-dire jusqu'à extinction des commandes inscrites pour expédition par eau.

L'imputation à la Quebec Pulp & Paper Corporation de la responsabilité pour la fermeture de l'usine de Val-Jalbert est donc, en conséquence, erronée.

Nous tenons à ajouter qu'il n'a jamais été projeté, pas plus par Quebec Pulp and Paper Corporation que par Quebec Pulp and Paper Mills, Ltd., d'expulser ses anciens ouvriers, locataires des maisons appartenant à la compagnie à Val-Jalbert.

Nous citons à l'appui, un avis affiché dans les usines le 5 août 1927, par la Quebec Pulp and Paper Mills Ltd., lequel fut respecté d'ailleurs par l'ancien propriétaire de la Quebec Pulp and Paper Corporation, à l'effet que pendant la période de chômage le loyer des locaux des maisons de la Compagnie à Val-Jalbert (anciens ouvriers de la Compagnie) serait réduit de moitié pour ceux d'entre eux qui continueraient à habiter ces maisons sans être à l'emploi de la compagnie; le privilège leur fut même concédé de faire habiter ces maisons, aux mêmes conditions, par leur famille pendant que ces ouvriers travailleraient ailleurs.

Afin de soulager davantage la situation des anciens ouvriers de la Compagnie, — locataires de ses maisons à Val-Jalbert, — il fut convenu que ceux d'entre eux qui laissent chercher de l'ouvrage au dehors et qui feraient suivre leur famille à ces endroits, auraient encore la facilité de conserver leurs meubles moyennant un loyer de cinquante centimes (50c.) par semaine.

Il est inexact en plus de déclarer que tous les ouvriers ont été congédiés de l'usine de Val-Jalbert, vu qu'il y a actuellement douze (12) ouvriers, contremaîtres et ingénieurs, qui y sont employés en permanence pour voir à l'entretien et au chauffage de l'usine, au fonctionnement de la dynamo, au chargement de la pâte et à la bonne marche des affaires de la municipalité.

La Quebec Pulp and Paper Corporation a hérité, en se portant acquiesçant de l'acte de la Quebec Pulp and Paper Mills Ltd. d'une situation financière délicate à Val-Jalbert, et l'on tient compte de la situation financière de la pâte de bois dans le bassin de la rivière Oulatchouan, et ses tributaires, est à peu près épuisé; car il est bon de tenir compte que l'usine de Val-Jalbert opère depuis au delà de trente ans à même les ressources de cette région. De plus, il est admis sans conteste, que le marché de la pâte mécanique va en décroissant depuis quelques années, et que graduellement il tend à disparaître.

La nouvelle Compagnie a le droit de faire un examen approfondi de toute la situation ayant trait à Val-Jalbert, et elle s'est fait un devoir jusqu'ici de s'abstenir de prendre aucune décision et de faire aucun changement dans l'état de choses à Val-Jalbert avant que l'administration fut en état de soumettre un rapport complet au bureau de direction.

Afin de calmer les craintes injustement soulevées, non seulement chez les locaux des maisons de la Compagnie à Val-Jalbert, mais aussi dans le public, nous croyons devoir réitérer que lorsque la Quebec Pulp and Paper Corporation aura terminé l'examen qu'elle est à faire de la situation à Val-Jalbert, sa décision, telle que motivée par les faits et les circonstances, sera communiquée officiellement. En conséquence, nous croyons devoir mettre la population de Val-Jalbert et le public en garde contre toutes rumeurs, ou nouvelles émanant d'autre source.

Nous vous saurions gré de bien vouloir rétablir par l'entremise de votre journal les faits tels qu'ils sont réellement.

Votre dévoué,
A. Stewart McNICOLLS, prés.
Quebec Pulp and Paper Corporation
et Quebec Pulp and Paper Mills, Ltd.

qui y sont employés en permanence pour voir à l'entretien et au chauffage de l'usine, au fonctionnement de la dynamo, au chargement de la pâte et à la bonne marche des affaires de la municipalité.

La Quebec Pulp and Paper Corporation a hérité, en se portant acquiesçant de l'acte de la Quebec Pulp and Paper Mills Ltd. d'une situation financière délicate à Val-Jalbert, et l'on tient compte de la situation financière de la pâte de bois dans le bassin de la rivière Oulatchouan, et ses tributaires, est à peu près épuisé; car il est bon de tenir compte que l'usine de Val-Jalbert opère depuis au delà de trente ans à même les ressources de cette région. De plus, il est admis sans conteste, que le marché de la pâte mécanique va en décroissant depuis quelques années, et que graduellement il tend à disparaître.

La nouvelle Compagnie a le droit de faire un examen approfondi de toute la situation ayant trait à Val-Jalbert, et elle s'est fait un devoir jusqu'ici de s'abstenir de prendre aucune décision et de faire aucun changement dans l'état de choses à Val-Jalbert avant que l'administration fut en état de soumettre un rapport complet au bureau de direction.

Afin de calmer les craintes injustement soulevées, non seulement chez les locaux des maisons de la Compagnie à Val-Jalbert, mais aussi dans le public, nous croyons devoir réitérer que lorsque la Quebec Pulp and Paper Corporation aura terminé l'examen qu'elle est à faire de la situation à Val-Jalbert, sa décision, telle que motivée par les faits et les circonstances, sera communiquée officiellement. En conséquence, nous croyons devoir mettre la population de Val-Jalbert et le public en garde contre toutes rumeurs, ou nouvelles émanant d'autre source.

Nous vous saurions gré de bien vouloir rétablir par l'entremise de votre journal les faits tels qu'ils sont réellement.

Votre dévoué,
A. Stewart McNICOLLS, prés.
Quebec Pulp and Paper Corporation
et Quebec Pulp and Paper Mills, Ltd.

A propos de feuilles d'impôt

Montréal, le 15 février 1928.
Monsieur Georges Pelletier,
Le Devoir.

330 Notre-Dame est, Montréal.
Cher monsieur,

Vous trouverez sous pli copie de la correspondance que j'ai échangée ces jours derniers avec M. Euler, ministre du revenu national, relativement aux formules françaises de l'impôt sur le revenu.

Après la réception de la réponse de M. Euler, je me suis rendu au bureau de l'impôt sur le revenu, rue McGill, et j'ai obtenu les formules françaises désirées et exigées. Demandons et obtenons des formules bilingues et tous les ennuis à ce propos disparaîtront.

Après, cher monsieur, l'expression de mes civilités empressées, et croyez-moi,

Très bien dévoué,
Roch-A. BERGERON
Montréal, le 6 février 1928
L'honorable M. Euler,
ministre des douanes,
Ottawa, Ont.

Monsieur le ministre,
A la fin de la semaine dernière je me suis adressé au bureau du percepteur de l'impôt sur le revenu pour avoir des formules françaises T-1 et T-3 pour faire le rapport de l'année 1927, et malheureusement il n'y a que des formules anglaises à la disposition des Canadiens de la langue française.

Depuis la mise en force de la loi de l'impôt sur le revenu, les formules françaises ont toujours été mises à notre disposition des semaines, et même des mois, après les formules anglaises.

Cette façon de traiter les Canadiens français devient intolérable. Les formules françaises et anglaises devraient être livrées en même temps, de sorte que nous n'aurions pas à nous plaindre.

Si ces formules étaient bilingues, cela éviterait bien des ennuis et des pertes de temps, et de plus la chose serait en parfaite harmonie avec l'esprit du pacte fédératif de 1867.

J'espère qu'après votre efficace intervention, les formules françaises seront mises à notre disposition, et à ce propos j'espère aussi que c'est la dernière année où les Canadiens français sont considérés comme des inférieurs.

Agreez, monsieur le ministre, l'hommage de ma haute considération, et croyez-moi,

Votre dévoué,
(Signé) Roch-A. BERGERON
Ministre du revenu national,
Canada.
Ottawa, 9 février 1928.
Monsieur Roch-A. Bergeron,
notaire,
90 rue Saint-Jacques,
Montréal.

Cher monsieur,
J'ai votre lettre du 6 courant m'informant qu'à la fin de la semaine dernière vous vous êtes adressés au bureau de l'impôt sur le revenu pour avoir des formules françaises T-1 et T-3 pour faire le rapport de l'année 1927, mais vous avez constaté que seulement des formules anglaises étaient disponibles.

Je m'occupe de la chose immédiatement auprès du commissaire de l'impôt sur le revenu dans le but de m'assurer que ces formules françaises seront envoyées au percepteur sans délai. Je note aussi votre suggestion que pour surmonter cette difficulté, les formules devraient être bilingues.

Je regrette l'ennui qui vous a été causé et soyez assuré que je désire ardemment qu'on n'ait pas lieu de se plaindre à ce sujet.

Votre dévoué,
(Signé) W. D. EULER
P. S. — Depuis que la lettre ci-dessus a été dictée, j'ai appris qu'il y a à Montréal un approvisionnement de formules T-1 et des formules T-3 viennent d'être envoyées.

Concert Thibault-Casals

M. le Rédacteur,
Ami et lecteur assidu de votre journal, je me permets de vous dire que je lisais dans un journal de ce

matin même (lundi) que l'assistance au concert Thibault-Casals n'avait pas été nombreuse et que le public, amateur de belle musique aurait dû se montrer plus enthousiaste et se porter en plus grand nombre, etc., etc.

Permettez-moi, M. le Rédacteur, de vous dire que, moi-même, fort amateur de musique, je me suis proposé d'assister à ce concert et que j'avais même invité un ami à m'y accompagner, tout comme je l'ai fait, il y a deux ans, pour entendre ces deux mêmes artistes et goûter en dilettante à ce régal musical; mais, quand j'ai appris que ce concert devait avoir lieu un dimanche après-midi et vu que notre clergé demandait du haut de la chaire de s'abstenir d'assister à ces fêtes payantes, ces jours-là, je n'y suis pas allé, bien qu'à regret, et d'autres en ont fait autant à ma connaissance, préférant se priver de ce plaisir, plutôt que de donner mauvais exemple et montrer, par là le peu de cas que l'on fait de ces demandes du clergé catholique.

Pourquoi donc n'avoir pas donné ce concert un jour sur semaine, alors, on n'aurait pas eu à se plaindre du peu d'assistance constatée par ledit journal.

Bien à vous,
UN AMATEUR DE MUSIQUE

La propagande

L'ALLUSION

Un moyen facile de créer de l'intérêt pour le Devoir, c'est de faire allusion au journal devant ceux avec qui l'on converse.

Il s'agit de trouver autant que possible, une nouvelle ou un article propre au journal. Et comme si rien n'était, on dit:

— As-tu vu la dénonciation de la Presse et de la Patrie qu'a faite Mgr Gauthier?

— Non, répondra-t-on peut-être. — Non?... C'était dans le Devoir.

Vous voyez l'intérêt immédiat que cette remarque banale suscite vis-à-vis la lecture de notre journal. Ou, encore, en parlant de choses et d'autres, vous dites:

— Tu as des ennuis avec ton radio à cause de telle chose? La chronique du radio dans le Devoir donnait tel conseil à ce sujet l'autre jour.

— Ouï? avoua-tu cela, j'aurais agi autrement... L'idée reste à votre homme que s'il avait lu le Devoir, il l'aurait trouvé bénéfique.

Un fait comme le suivant peut arriver: — Tiens! bonjour Pierre. Tu ne travailles pas aujourd'hui?

— Non, je suis sans emploi depuis trois semaines. — Vraiment? Je le regrette avec toi. Et pourtant, malgré notre gros armée de sans-travail dont tu es maintenant, les immigrants continuent à affluer au Canada, à s'implanter à Montréal, et trouvent souvent du travail là où vous perdez vos places. Le Devoir avait justement un bon article là-dessus hier.

Votre ami ouvrier partira avec la pensée que notre journal a pris ses intérêts et parlé en sa faveur.

En un mot, il faut simplement à toute occasion qu'il s'y prête — et elles sont nombreuses — faire souvent allusion au Devoir en parlant avec qui ce soit. Vous prouverez ainsi comme il est avantageux et pratique de lire régulièrement notre journal. Nos auditeurs se classeront peut-être peu à peu parmi ceux qui ont besoin du Devoir, d'un journal juste, indépendant, honnête et loyal.

N. B. — Pour tout renseignement concernant la propagande, s'adresser au chef du tirage, au Devoir, par visite ou téléphone.

Le prochain cours de M. l'abbé Groulx

IL TRAITERA D'UNE MATIERE FORT INTERESSANTE — "UN ESSAI DE POLITIQUE CONSTRUCTIVE APRES 1848"

C'est vendredi soir (exceptionnellement) à 8 heures, salle 214, Université de Montréal, rue Saint-Denis, que M. l'abbé Groulx donnera son prochain cours public d'histoire du Canada. L'entrée est, comme on le sait, absolument libre. Dames et messieurs sont pareillement invités.

La note suivante dira l'exceptionnel intérêt de la prochaine leçon: Le gouvernement responsable enfin conquis, deux grandes tâches s'imposent aux gouvernants des Canadas-Unis: organiser économiquement le pays, et trouver entre les deux provinces, les bases d'une entente, sinon d'une véritable union législative. C'est là toute l'histoire, de 1848 à 1864, si on l'embrasse en vue synthétique.

L'organisation économique du Canada sera commandée surtout par des intérêts commerciaux; de là tout d'abord une politique de la "circulation". Les canaux à peine achevés, il faut se mettre à la construction des chemins de fer. C'est l'évolution de la route du Canada. Quelles causes d'ordre géographique, économique et politique ont présidé à la construction de notre réseau fluvial artificiel, à la construction de chemins? Quelles causes expliquent la direction même de ces réseaux? Autant de questions auxquelles la résiliation du traité?

La circulation, une fois établie, il lui fallait l'aliment du commerce. C'est alors le mouvement d'opinion en faveur d'une réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. Que faut-il entendre par cette réciprocité? Quels facteurs ont déterminé de part et d'autre la conclusion du traité? Après les espoirs et les gains réels, quelles furent les déceptions qu'appellèrent la résiliation du traité?

C'est l'objet du premier cours. Dans les autres, il faudra voir vers quelles autres tâches s'orientent la politique constructive: rénovation agricole, colonisation des terres incultes, réorganisation scolaire, etc., etc.

LA SESSION D'OTTAWA

(Suite de la 1ère page)
quer alors qu'il soit inféodé au parti tory de M. Bennett?

Si dans sa façon de s'exprimer le Cote perce tout de suite, c'est le Dr Manion, ce qu'il dit laisse encore moins de doute quant à son allégeance conservatrice. Par son discours de cet après-midi il eût voulu, la chose étant possible, pulvériser le gouvernement libéral. Il ne lui a pas fait grâce d'un seul reproche. Rien de neuf cependant. C'était même, comme qui dirait, un discours électoral avec péroraison adéquate: quand viendront les élections, le peuple ne manquera pas de juger le gouvernement selon ses œuvres, etc., etc. Les ministériels ont trouvé cela très amusant et ils ont ri.

En quarante minutes le Dr Manion a réussi à parler de la prospérité et des facteurs de la prospérité du Canada, de l'immigration, du gouvernement par commissions, de la canalisation du Saint-Laurent, de l'industrie métallurgique, du combustible, de l'exode des Canadiens, de la réforme du Sénat, du coût de la vie, du commerce, de la question ouvrière, des pensions aux vétérans, des mineurs, des pêcheurs, des agriculteurs, de l'industrie automobile, de l'élevage du mouton, des industries de la laine, de l'unité nationale, de l'économie administrative et de maints autres sujets. Ou l'on voit qu'il n'est pas exagéré de dire que cet homme est un orateur extraordinaire, en ce sens qu'on n'en rencontre pas souvent de cette envergure ou plutôt de cette amplitude.

Et dans tout cela pas une seule suggestion au gouvernement pour la bonne administration du pays. En terminant le Dr Manion a cru devoir en faire lui-même l'aveu: On m'accusera d'avoir fait une critique stérile (à destructive speech) du budget ministériel. A quoi servirait-il de faire au gouvernement des suggestions qu'il ne suivra pas, qu'il ne comprendra pas? L'opposition conservatrice a déjà fait de telles suggestions. Le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Le Dr Manion reprenait le débat sur le budget. Il a prononcé ses remarques dans une Chambre bien remplie. Les galeries même étaient convenablement peuplées. L'orateur annonça n'avait-il pas été, lors de la convention conservatrice de Winnipeg, candidat au poste qu'occupe aujourd'hui M. Bennett? S'il n'a pas réussi à se faire choisir comme généralissime, il n'en reste pas moins de l'état-major de son parti.

DES EXTRAITS EN RESUME
Il ne peut être question de résumer les discours du Dr Manion. Il faut se contenter d'en résumer des extraits.

Le gouvernement se vante de la prospérité du pays. Elle ne dépend pas de lui mais du sol, du climat, des mines, des pêcheries, des forêts, des industries du Canada. Laissez à lui-même le gouvernement ne ferait rien. Il n'a jamais pris la moindre initiative. Il s'en remet à des commissions pour administrer. Pour l'immigration, une commission pour les douanes, une commission pour les pêcheries, une commission pour les soldats, une autre commission et des commissions encore pour les céréales, la canalisation du Saint-Laurent, le tarif.

Le gouvernement libéral n'est qu'une société d'admiration mutuelle. Heureusement que la Providence a pitié du pays et lui accorde quand même la prospérité.

Non seulement l'administration ne fait rien pour encourager l'immigration mais elle nous en perdons environ 7,000 Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. M. Forke est entré dans le cabinet non pas à cause des idées qu'il pouvait avoir mais à cause des votes qu'il apportait au ministère.

Le gouvernement n'a rien fait pour développer l'industrie minière, rien fait pour élaborer une politique nationale du combustible. Nous avons de riches gisements de houille et pourtant nous achetons annuellement pour \$60,000,000 de charbon aux Etats-Unis.

Dans l'industrie en général c'est le chômage. Dans une proportion de 95 pour cent les usines qui ont fermé leurs portes depuis 1921 chôment encore. Le budget de cette année en fera probablement fermer d'autres. Et l'exode canadien vers les Etats-Unis ira s'accroissant. Nous exporterons nos chômeurs à défaut de marchandises.

Le premier ministre ne pense plus à la réforme du sénat. Il s'en était pourtant fait un cheval de bataille.

D'après les statistiques de la Gazette du Travail, la moyenne hebdomadaire du coût de la vie pour une famille de cinq personnes s'est augmentée de \$26.67 en 1922, de \$21.37 au mois de décembre dernier. Telle est l'oeuvre du parti libéral.

Nos importations diminuent et nos exportations augmentent. Le traité franco-canadien sert bien la France mais il nous est défavorable. Le gouvernement aime mieux encourager les étrangers que les Canadiens.

Le gouvernement n'a rien fait ni pour les ouvriers, ni pour les vétérans, ni pour les mineurs, les pêcheurs, les agriculteurs.

La réforme tarifaire sera tout à l'avantage des Etats-Unis sans que ceux-ci nous accordent un traitement préférentiel.

A propos de l'industrie automobile, le Dr Manion ne s'entend pas avec M. Cahan. Celui-ci trouve que le gouvernement, il y a deux ans, quand il a abaissé les droits de douane sur les autos, a donné une compensation aux manufacturiers canadiens en abaissant aussi le tarif douanier sur les parties d'autos qu'ils achètent à l'étranger. M. Manion trouve qu'il n'y a pas compensation et il cite des chiffres

Pour la GORGE
Pour les BRONCHES
Pour les POUMONS
LES
PASTILLES
VALDA
SONT SANS EGALES

En Vente partout
Les Exiger EN BOITES
portant le nom
VALDA

Agent Général pour le Canada
J. Alfred GUIMET
23 rue St-Paul — MONTREAL

pour démontrer que l'industrie automobile dépeint au Canada. Les industries de la laine se meurent d'inanition et l'élevage du mouton s'en ressent. Le gouvernement ne fait rien ou plutôt il abaisse le tarif protecteur.

Qu'est-ce à dire de l'unité nationale? "Allez dans la province de Québec et rendez-vous compte du mal causé par des préjugés et l'antagonisme des deux dernières élections. Cela ne disparaîtra probablement pas avant une autre génération."

Le gouvernement parle d'économie. La dépense publique était de 348 millions de dollars en 1926-27; on en prévoit une de 374 millions de dollars pour 1928-29.

C'est en réduction tout le discours du Dr Manion. Ça pourrait être un bon discours d'élection. Ça n'est pas un discours de chef.

LE RESTE DU MENU
Plus substantiel, d'ailleurs la journée a été courte. A 9h. 30 dans la soirée, M. F.-G. Sanderson (libéral, Perth

PAGE DU FOYER

COMMODITES

Beaucoup de petites choses sont de nos jours inventées pour simplifier la tenue de la maison. Il faut se mettre au courant, profiter autant que possible des plans de chacun.

Votre garde-robe, par exemple, sera plus propre, plus confortable, si vous l'organisez pour que chaque chose y ait sa place définie. A cette fin, l'étagère à chaussures est d'une grande ressource. Ignorez si c'est un objet mis dans le commerce, mais la personne la moins adroite peut le fabriquer elle-même pourvu qu'elle se procure deux planches de quatre pieds de hauteur environ. Ces planches réunies par huit "pôles", disposées deux par deux, à distance nécessaire, suivant les chaussures, — distance plus grande pour chaussures d'hommes, plus petites, pour femmes, — constituent toute l'étagère. Une même étagère peut servir pour un homme et une femme, les deux étages du haut étant disposés pour souliers féminins, ceux du bas, pour souliers masculins.

Les chaussures se conserveront plus propres ainsi installées que si elles traînent sur le plancher de votre garde-robe, exposées à tout instant à être déformées par quelque coup de pied.

A défaut de cette étagère, vous pouvez, pour le même usage, faire courir une tablette autour du garde-robe, tablette assez large pour y ranger les chaussures les unes à côté des autres.

Mieux encore, si votre garde-robe est de bonne dimension, un menuisier vous fera sans trop de frais un grand tiroir et deux petits d'un côté; dans le grand tiroir, vous mettrez vos chapeaux, dans les petits, ce que vous voudrez, et le dessus de cette commode improvisée pourra servir de tablette à chaussures.

Dans une chambre d'enfant, vous ferez faire le même genre de tiroirs; ce sera commode pour des jouets, etc. Et le haut de leur garde-robe pourra être divisée par trois ou quatre tablettes qui serviront de lingerie; sous la dernière tablette sera la "pote" où seront accrochés les petits supports: ils se trouveront ainsi à hauteur convenable pour des enfants de huit, dix, douze ans.

Cousine GILLETTE

La Bonne Cuisine

PUDDING AU CHOCOLAT (DE SARAH)

1 chopine de lait, 1 chopine de miettes de pain, les jaunes de trois oeufs, 5 cuillerées de chocolat râpé. Faire chauffer le lait jusqu'à ébullition, ajouter les miettes de pain et le chocolat. Retirer du feu et ajouter 1-2 tasse de sucre et les jaunes battus. Faire cuire dans un plat à pudding pendant quinze minutes. Faire meringuer avec le blanc des oeufs et trois cuillerées de sucre. Étendre sur pudding et faire brunir. Servir froid avec de la crème.

PUDDING AU CHOCOLAT

1 pinte de lait, 1 tasse de sucre, 1-3 de tasse de chocolat, 1 oeuf entier et les jaunes de trois, deux cuillerées de cornstarch. Réserver une tasse de lait pour mêler les ingrédients. Faire bouillir jusqu'à ce que le lait commence à épaissir, puis verser dans un plat à pudding. Faire une glace avec les blancs, ajoutant assez de sucre pour durcir. Essence de vanille au goût. Verser sur le pudding refroidi et mettre au four à feu doux pendant dix minutes pour brunir.

OEufs FRITS SAUCE TARTARE

Joli plat mais un peu compliqué à préparer et surtout un peu coûteux, à cause de la quantité d'oeufs à employer.

Douze oeufs, deux cuillerées de beurre, huile, vinaigre, moutarde, sel, poivre, une échalote, persil.

Faire durer six oeufs, les écaler, les couper par moitié dans le sens de la longueur, enlever le jaune, l'écraser finement avec une fourchette et y incorporer le beurre, le sel, le poivre. Casser un oeuf, le battre, l'ajouter aux jaunes écrasés avec une petite cuillerée de persil haché menu; tourner le tout afin d'obtenir un mélange onctueux et se servir de cette crème pour farcir les oeufs. Commencer par remplir le trou laissé par le jaune qu'on a enlevé et monter sur toute la surface plane de l'oeuf une épaisseur d'un demi-centimètre environ. Garnir ainsi toutes les moitiés d'oeufs.

Casser deux oeufs dans une assiette plate, les battre pour les mélanger, y tremper chaque oeuf farci puis les rouler dans de la chapelure blanche. Faire frire rapidement à grande friture très chaude. Il faut que les oeufs se colorent rapidement, afin que le blanc ne durcisse pas.

D'autre part, préparer une sauce Tartare de la façon suivante:

Mettre dans une petite terrine deux jaunes d'oeufs, avec sel, poivre, une cuillerée de moutarde, une cuillerée de vinaigre. Battre énergiquement le tout avec la vergette à blancs d'oeufs jusqu'à ce que le mélange forme une crème épaisse. A ce moment, ajouter l'huile cuillerée par cuillerée, en continuant à battre. S'arrêter quand on a obtenu la quantité de sauce désirée. Faire bouillir quatre cuillerées de soupe de bouillon bouillant sur la sauce, de façon à cuire les oeufs, continuer à battre avec la vergette. Il faut que la Tartare ait la consistance d'une mayonnaise demi-épaisse.

Ajouter alors une cuillerée de persil haché, l'échalote hachée de même; goûter pour l'assaisonnement. Pour servir, disposer les oeufs en couronne sur un plat rond et verser la sauce Tartare au milieu.

CONSEILS PRATIQUES

PORTES QUI GRINCENT

Rien n'est plus agaçant qu'une porte qui grince. On y remédie au moyen d'une goutte d'huile ou d'un peu de graisse dans les gonds, mais les corps gras risquent fort de lâcher le plancher, le porte ou les papiers-tenture voisins. Un excellent moyen de lubrifier les gonds et les papiers, c'est de prendre un simple crayon, et la porte étant légèrement soulevée, de crayonner tout le tour du pivot. Les crayons les plus tendres sont les meilleurs pour cet usage.

POUR ENLEVER LES TACHES D'EAU SUR LES MEUBLES

Il s'agit des taches d'eau sur le bois verni des meubles. On verse un peu d'huile d'olive dans un récipient et on y râpe un peu de cire blanche; on les chauffe jusqu'à faire fondre la cire, et on passe un peu de l'enduit sur les taches. Finalement on frotte avec un linge de toile jusqu'à rendre le brillant primitif.

NETTOYAGE DES PEINTURES

Les peintures blanches, en parti-

culier celles des portes et des fenêtres, souvent noircies par endroits, au contact des mains, peuvent aisément être nettoyées ainsi. Tremper dans du plâtre un chiffon blanc, et frotter avec ce chiffon les parties encrassées. Enlever finalement, à l'aide d'une éponge humide, ce qui reste de plâtre sur la peinture.

Retraite fermée

Une retraite fermée pour jeunes filles aura lieu du 9 au 13 mars, au Foyer Sainte-Claire d'Assise, 5045 rue Saint-Dominique, Montréal. Téléphone Bélair 0103 ou Bélair 8792.

Les jeunes filles qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire à l'avance.

Histoire de l'Acadie

Le Rév. Frère Bernard, c.s.v., fera à l'Université de Montréal, le vendredi 24 février, à 8 heures 15 du soir, son quatrième cours public d'histoire de l'Acadie. Sujet: Un méconnu: Nicolas Denys. Entrée libre.

A Longueuil

Le conseil municipal de Longueuil s'est réuni lundi soir, sous la présidence de M. le maire J.-E. Brail. MM. les échevins Gareau, Pigeon, Taylor et Piché étaient présents. La séance a été courte, car le conseil avait été invité à une grande soirée donnée par le club Lemoine de Longueuil, et il n'a tenu qu'à y assister.

M. L'échevin Piché a donné avis de motion pour un règlement sur le parquage des voitures de louage. Le conseil avait adopté une résolution sur ce sujet, mais M. J.-L. Lamarre, avocat conseil de la ville, a soumis un rapport indiquant qu'il fallait procéder par voie de règlement. Le règlement sera présenté vendredi prochain, le 24 février.

La ville de Longueuil renouvelle un billet pour rencontrer les dépenses du pont de glace qui réunit Longueuil au boulevard Pie IX. La ville de Longueuil assume les travaux d'entretien. Du montant global, elle paie un huitième et le comité de Chambly paie le reste.

Quelque part en Floride

Se trouver quelque part en Floride, sous un soleil d'été, au milieu des fleurs, et des oranges aux fruits d'or, où le palmier s'incline doucement sous la brise légère — voilà un grand rêve de centaines de Canadiens chaque hiver.

Tandis que chez eux les Canadiens font du patin et du ski, là-bas, dans le sud, on se livre à la natation, aux bains de soleil sur les sables chauds de la grève, à la pêche en eau profonde, au golf, etc.

Un service de train rapide de Montréal à Jacksonville, Tampa, Saint-Petersburg, Miami, et autres endroits de la Floride — sans aucun changement de voitures — vous est offert par le Canadian National par le train Washingtonian, comportant l'aménagement le plus luxueux et le plus confortable.

Pour renseignements, réservations de lits, etc., veuillez vous adresser à tout agent du Canadian National, ou au bureau des billets en ville, 23 rue Saint-Jacques, Main 4731.

Le service de la rue St-Laurent

La Commission des tramways, à sa réunion d'hier, a décidé d'ajouter des tramways-remorques rue St-Laurent afin d'aider à la décongestion du trafic aux heures où l'engorgement se produit généralement. La Commission projette de nouvelles améliorations dans cette rue.

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

"On a souvent besoin d'un plus 'fermé' que soi" — disait Lafontaine

Médecin

Lancaster 3097
Le Docteur Latreille
Docteur en Médecine de l'Université de Paris.
MEDECIN CONSULTANT
Bureaux de bureau: 2 h. à 6 h.
3478, rue Saint-Denis
(angle Square St-Louis)

Notaire

Téléphone: Main 3236
Horace Lippé
Placements d'argent —
Réglements de successions —
Administration de propriétés, etc.
11, PLACE D'ARMES — MONTRÉAL

Remerciements de l'Assistance Maternelle

L'Assistance maternelle demandait il y a quelques jours de vieux meubles et des couvertures pour rendre un peu plus habitables les logis des mères qu'elle protège à la naissance de leurs enfants. Aujourd'hui, ce sont des remerciements émus, sincères et reconnaissants que trouveront ici les personnes généreuses qui ont répondu si vite à notre appel.

Une vingtaine de chaises, douze lits ou matelas, une précieuse voiture d'enfant, et (don suprême pour ces froides nuits de février), une quinzaine de bons "confortables" ont déjà été offerts à l'Assistance, et placés le plus vite possible dans ces demeures où le pauvre mobilier acheté à l'époque du mariage a déjà subi 15 ou 20 ans d'usage et de démenagements.

Nous avons en ce moment une vaillante protégée au mari sans travail, qui attend son 17ème enfant. La moitié d'entre eux n'avaient pas de lits et se couvraient de vieilles poches et du paletot usé que leur père portait tout le jour. Maintenant, chaque enfant dort au moins sur un matelas, et avec une bonne couverture. Alors, merci, merci MERCI encore de tout ce que vous avez découvert dans vos greniers et vos armoires, mesdames, et n'oubliez pas que pour tout ce que vous ne pouvez envoyer au Vestiaire de l'Assistance, 118 rue Cherrier, il suffit de téléphoner à Walnut 24611 et l'on s'en occupera avec une grande reconnaissance.

(COMMUNIQUE).

Les Soeurs de la Charité des Territoires du Nord-Ouest

AVIS est, par les présentes, donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa présente session, par "Les Soeurs de la Charité des Territoires du Nord-Ouest", corporation d'homme constitué, ayant son principal bureau en la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour faire passer un loi pour amender son acte d'incorporation 451 (Victoria, chapitre 127, tel qu'amendé par 48-49 Victoria, chapitre 85, aux fins d'augmenter les pouvoirs de ladite corporation d'acquiescer et de posséder des immeubles et aussi de définir son pouvoir d'emprunt, ses pouvoirs de souscrire et d'émettre des billets promissaires et autres effets négociables, d'emettre des obligations, débiteurs ou autres garanties de la corporation, de les donner en nantissement ou de les vendre, et d'hypothéquer, donner en nantissement ou sous gage les biens réels et personnels, mobiliers et immobiliers de la corporation comme garantie pour telles obligations, débiteurs ou autres garanties et pour tous autres emprunts pour les fins de la corporation et pour autres pouvoirs incidents.

— Montréal, février 1928.
KAVANAGH, LAJOIE ET LACOSTE,
procureurs des requérants,
7, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

HOTEL PLACE VIGER
SOUPER DANSANT
TOUS LES JAMÉS SOIRS
ORCHESTRE AMPLIFIÉ
\$1.50 COUPON COMPLET
PLACE RÉSERVÉE À MAIN 5720

ANTIKOR-LAURENCE
ENLEVE PROMPTEMENT LES
CORROSIONS ET DURETÉS
SANS EFFET SUR LE DURETÉ
EN VENTE PARTOUT 25c par
FRANCO PAR LA POSTE
PHARMACIE LAURENCE MONTRÉAL

EATON

Trois bonnes occasions

Pour HOMMES

Chandails de laine importés pour hommes

Rég. 4.50 — 2.79
Jeudi



Foulards de soie pour hommes

Rég. 98 à 7.00 — Jeudi.
.49 à 3.50

Foulards blancs en broadcloth, soie fuji, crêpe de soie, soie croisée, etc. Modèles carrés de 36 pouces, et oblongs, avec frange aux bouts ou ourlet à jour.

Cravates pour hommes

Rég. 1.00 et 1.50. 65
Jeudi
2 pour 1.25



Lorsque vous pouvez avoir des cravates de 1.00 et 1.50 pour .65, vous ferez bien de venir de bonne heure. C'est un groupe pris dans notre assortiment. Cravates en bonnes soies à dessins de rayures, carreaux, continus, etc. Jolies couleurs en une belle variété.

Au rez-de-chaussée chez Eaton — Rue Ste-Catherine

T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

un mélange spécial de jeunes feuilles et de bourgeons de choix donne au thé **PRIMUS** son aromedistinctif et sa saveur exquise.

Les Lithinés du Docteur Gustin

SONT SOUVERAINS CONTRE Acide Urrique, Rhumatismes, Goutte, Maladies du Foie, de la Vessie, de la Peau, de l'Estomac et de l'Intestin.

Font une excellente boisson Ne coûtant que 5 cents la bouteille, et qui assure une excellente digestion. Délicieuse en tout temps.

PRODUIT DE FRANCE

En vente dans toutes les pharmacies. Une boîte de Lithinés contient 12 paquets suffisants pour faire 12 grosses bouteilles d'un litre.

Prix 60c franco par poste sur réception du prix. La Cie Canadienne des Agences Modernes

345, rue Ontario Est, 345 Montréal

Feuilleton du "Devoir"

La Belle Histoire de Maguelonne

par Jeanne de COULOMBE

(Suite)

La jeune fille recula dans l'ombre, et, seulement visible de Ma Douce, elle fit signe à celle-ci de sortir pour lui parler.

— Oh! si tu savais!... Demain, nous partons pour Montpellier.

— Je le sais... Le chauffeur me l'a déjà annoncé... Mais il n'a pas pu me dire si je parlais aussi... Et j'avais grand-peur d'être laissée au Manoir...

Comme si je pouvais me passer de toi!... Ma Douce, crois-tu que le visiteur mystérieux a voulu parler de mon parrain?...

Bien sûr! M. Maureilhan arrive trop à point pour en douter! Et puis des vieux qui sont tristes comme lui, on peut faire beaucoup de bien à leur âme!

— Oui, mais il y a huit jours, notre inconnu savait que mon oncle viendrait, et mon oncle, lui, ne le savait pas! Comment expliqués-tu cela, Ma Douce?

— Ah! ma jolie, moi m'en demandez trop!... Je vous ai dit que l'étranger était un bon ange. Vous n'avez pas voulu me croire... C'est pourtant ce qui expliquerait tout! Maguelonne regardait à travers

les vitres de la porte: — Que penses-tu de tes convives? Interrogea-t-elle. Il y en a un qui ne me plaît guère.

— Il ne me plaît pas davantage, ma jolie, bien que, pourtant, il parle comme un livre; mais il ne parle pas souvent; il aime mieux vous regarder en dessous, ou bien laisser ses yeux errer autour de lui.

On croirait qu'il ramasse les choses dans sa mémoire pour s'en servir plus tard... M'est avis qu'il n'est pas satisfait de voir arriver une jeune maîtresse dans la maison! Tout à l'heure, quand le chauffeur me racontait ce que le "parrain" lui avait dit au sujet de la valise de la demoiselle qu'il faudrait mettre sur le porte-bagage, l'autre ne s'est permis aucune réflexion, mais sa mouche fausait une moue qui signifiait certainement: "On s'en serait bien passé de cette intruse!" Ma jolie, il faudra vous méfier de cet homme qui s'appelle Annibal, un nom païen!

— Ma Douce, tu bâtis déjà un roman! Toujours la même: la tête bruyante de cigales qui chantent ou de mistral qui hurle... Occupe-toi plutôt du dîner... Fais une

omelette... ouvre un pâté... Pendant ce temps, je préparerai pour mon parrain la chambre de la duchesse Anne.

— Ah! oui, celle que ces nouveaux riches voulaient transformer en billard! A-t-on idée d'une sottise pareille!... Ah! le Manoir l'a échappé belle! Car, à présent, on ne le vend plus, n'est-ce pas?

— Mon oncle s'y oppose comme les mystérieux passant. Ce soir, je l'écrirai au notaire et je le dirai au jardinier en lui confiant la garde de la maison.

— Ça m'enlève un poids de dessus le coeur, ma jolie! Quand la chaleur sera trop forte dans le Midi, nous remonterons au Manoir, et vos enfants — ces chers petits que j'ai déjà — pataugeront sur la belle plage de la Pointe!

Maguelonne rougit: depuis que son père était mort, elle essayait, par sagesse, d'étouffer ou tout au moins d'emprisonner les rêves que l'avenir ne pourrait réaliser, de se faire une âme de vieille fille, résignée à son sort, même satisfaite de son lot, et ne songeant qu'à bien employer son labeur en le dépouillant de toute pensée égoïste. Le temps des petits chiens et des

perroquets était bien passé. A l'heure actuelle, les vieilles filles étaient les grandes amies des pauvres et les servantes du bon Dieu... Et voici qu'aux seules paroles de Ma Douce, les rêves, mis en cage, s'échappaient comme des oiseaux à qui l'on donne l'essor et peuplaient son âme de leurs chants d'espérance.

Evidemment, si son oncle se chargeait d'elle, c'est qu'il avait l'intention de la doter, et cette dot, si modique fût-elle, faciliterait son établissement, le jour où elle rencontrerait sur son chemin l'affection vraie vers laquelle son coeur aspirait. Il ne lui vint pas à l'esprit: "Si la dot est trop grosse, je risquerai d'être recherchée pour ma fortune..." Sa vie de solitaire ne lui avait pas donné l'expérience des choses du monde, et, du reste, elle se croyait fort capable de distinguer le cliquant de l'or pur.

Elle avait envie de chanter en revenant au salon. De peur que le voyageur n'eût froid dans la salle à manger trop vaste, Ma Douce avait dressé une petite table de co médiant devant la grande cheminée dont le vent, un moment calmé, semblait renoncer à éparpiller les cendres.

— L'âme ces campements d'hiver, déclara Elzéar en dépliant sa serviette. Ma sœur et moi prenons aussi nos repas dans la bibliothèque.

— Cette chère tante Delphine! murmura Maguelonne, très intimidée encore, il me tarde de la connaître!

— Elle t'attend avec impatience. Et, du reste, c'est elle qui m'a vivement engagé à venir te chercher... La jeune fille ouvrit la bouche pour conter son aventure de la semaine précédente, mais elle la ferma sans avoir rien dit. Quelque chose — elle ne savait quoi — l'empêchait de se confier à son oncle. Avec sa tante Delphine, il en serait autrement; elle se sentirait moins en cérémonie. Et peut-être, alors, l'explicable lui serait expliquée...

M. Maureilhan poursuivait le même sujet: — En ce moment, Delphine doit être fort occupée à préparer ton appartement. Oh! ne crains pas de nous gêner!... La place ne manque pas chez nous... L'hôtel de Provence-Aragon, que j'habite depuis une dizaine d'années, est une véritable maison! Jadis, à l'époque des Etats, toute la noblesse de la géné-

ration tenait à l'aise dans les salons... Le dernier du nom, ne pouvant soutenir le train qu'exige une pareille installation, a dû me le vendre. Nous sommes restés tout de même en excellents termes. Il prétend que, du moment qu'il ne peut posséder la demeure de ses ancêtres, m'en voir le propriétaire le console un peu.

Elle parlait par petites phrases, coupées d'arrêts, et sans jamais sourire. Maguelonne pensa: "Comme il est sombre! Sans doute, il n'a pu se consoler de la mort de son fils!"

Cependant, pas une seule fois, il ne parla d'Amaury, et il ne parla pas davantage de sa femme, morte après deux ans de mariage. On eût dit que, dans son coeur, il avait élevé à ses morts un temple secret où il n'entrerait que lorsqu'il était seul.

"Je devrais avoir un mot pour sa grande peine, se reprochait Maguelonne. Il a dû tellement souffrir... Mais je n'ose pas..."

Elle ne trouva l'occasion qu'en accompagnant son parrain dans la chambre de la duchesse où un vieux lit à colonnes torses se dressait sur une estrade de velours bleu.

(à suivre)

Le journal est imprimé aux Presses de la Capitale, 110, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE, à responsabilité limitée, sous le nom de J. B. L. L.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'œufs, de beurre et de fromage pour hier et les mardis correspondants:

	21	14	19
Œufs, caisses 1,951	918	2,791	
Beurre, boîtes 14	20	19	
Fromage, meules 203	391	139	

LES PRIX DE GROS

Le marché est sans changement et ferme.

Voici les prix cotés par la maison Elzébet Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires.

Par baril, 2 sacs:	
Première patente	\$7.70
Deuxième patente	\$7.10
Forté à boulanger	\$6.90
Farine à pâtisserie	\$6.90
Farine d'avoine roulée, 90 lbs	\$3.70
Farine d'avoine roulée, 80 lbs	\$3.35

ENGRAIS ALIMENTAIRES

La demande est bonne et il y a peu de production.

Gru blanc, tonne	\$45.25
Gru rouge, la tonne	\$37.25
Son, la tonne	\$35.25

BEURRE ET FROMAGE

Le marché est ferme même après la hausse d'hier.

Le marché du fromage est tranquille, mais ferme.

(Prix de gros de la maison Gunn, Langlois & Cie).

Beurre:

De crémère, en boîtes 39s.

De crémère, en blocs 40s.

De cuisine 33s.

Fromage:

Québec, doux, meule, 20 lbs 22s.

Québec, doux, au morceau 23s.

Canadien fort, mle de 80 lbs 27s.

Canadien fort, au morceau 28s.

Kraft, boîte de 5 lbs 34s.

Kraft, boîte de 1 lb 36s.

Oks 37s.

OEUF

Il n'y a pas de changement de prix; le marché est ferme.

(Prix fournis par la maison Z. Limoges & Cie)

Œufs frais:

Chanteclerc 48s.

Extras 46s.

Premiers 43s.

Poulette 38s.

Seconds 35s.

Œufs d'entrepôt:

Extras 36s.

Premiers 33s.

Seconds 25s.

POMMES DE TERRE

(Prix fournis par la maison A. Lalonde)

Le marché pour les Green Mountains du Nouveau-Brunswick est en hausse. Les blanches du bas du fleuve coûtent au gros \$1.15; au détail, elles se vendent \$1.20.

LE MARCHE DES POMMES

(Prix fournis par la maison S.E. Mallette, rue des Commissaires)

POMMES EN BARILS

	No I	No II	No III
Fameuse	10.00	8.50	7.50
Pewaukee	6.50	5.50	4.50
Baldwin	8.50	7.50	6.50
Greening	6.50	6.00	5.00
Star K	6.50	5.50	4.50
Golden Russet	9.00	8.00	6.50
Ben Davis	6.50	5.00	4.00
"Sny" N.	8.50	6.50	6.00
McIntosh B. C. en boîte	\$3.25	\$3.75	Fancy
Fameuse No 1 Fancy, baril	\$11.00		
\$11.50.			
Jonathan, Extra fancy	\$3.25.		

Le niveau de la cote

Voici la cote moyenne, en Bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

	Indust. Ferro.
Mardi	180.36
Lundi	178.84
Il y a une semaine	184.39
Il y a un an	148.97
Maximum 1928	188.36
Minimum 1928	178.84
Total des ventes	1,829,400 parts.

NOUS METTONS DIX BUREAUX A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Notre propre réseau télégraphique relie les dix succursales de notre Maison et les principaux centres financiers du continent.

Toutes négociations en Bourse ou hors-parquet sont ainsi effectuées avec méthode, célérité et précision.

Tout mouvement de fonds ne saurait qu'être avantageé par la souplesse d'un tel organisme. Spéculation ou épargne systématique y trouvent la plus efficace assistance.

La direction de notre Service Français est confiée à M. J. GEORGE GARNEAU, MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTREAL.

JOHNSTON AND WARD

171 rue Saint-Jacques 171

Tél.: Harbour 5224.

MEMBRES:

de la Bourse de Montréal,

de la Bourse de Toronto,

du "Montreal City Market",

du "Winnipeg Grain Exchange",

du "Board of Trade" de Chicago.

No 1

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée
(Compilation de la maison L.G. Beaubien)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
950 Abitibi	74	74	74	74	75 1/2
365 Alberta Grain	64	64	64	64	65 1/2
25 Asbestos Corp.	32	32	32	32	32
64 Asbestos Corp. préf.	93	93	93	93	93
1050 Brazilian	201 1/2	201 1/2	201 1/2	201 1/2	202 1/2
350 B.E. Steel 2e préf.	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2
50 Brompton	59 1/2	59 1/2	59 1/2	59 1/2	59 1/2
180 Can. Car.	50	50	49	49	49
300 Can. Power	35 1/4	35 1/4	35 1/4	35 1/4	36
255 Can. Ind. Alcohol	36	36	35 1/2	35 1/2	36
375 Can. Steamship préf.	92 1/2	92 1/2	92 1/2	92 1/2	92 1/2
225 Cons. Smelting	273	273	272	272	272
255 Dom. Bridge	65	65	64 1/2	64 1/2	65
90 Dom. Glass	128	128	128	128	128
50 Famous Players	84	84	84	84	84
175 Fraser	58	58	58	58	58 1/2
10210 Nickel	82	82	81 1/2	81 1/2	82
275 Massey Harris	38 1/4	38 1/4	38 1/4	38 1/4	39
60 Montreal Power	91 1/2	91 1/2	91 1/2	91 1/2	92
575 National Breweries	116	116	116	116	116 1/2
1130 Power Corp.	78	78	78	78	78 1/2
665 Quebec Power	89 1/2	89 1/2	89 1/2	89 1/2	89 1/2
625 Shawinigan	98	98	97	97	97
150 Spanish River préf.	131 1/4	131 1/4	131 1/4	131 1/4	131 1/4
100 Weyganack	115	115	115	115	115
12975 Winnipeg Electric	115	115	115	115	116 1/2

BANQUES	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
6 Canadienne	186	186	186	186
5 Commerce	285	285	285	285
14 Montréal	343	343	343	343
4 Nouv.-Ecosse	387	387	387	387
3 Royale	354	354	354	354

LA MATINEE A LA BOURSE

Le marché était très ferme, à la séance de ce matin, en Bourse locale; les cours ont récupéré une partie des pertes qu'ils avaient subies ces jours derniers.

Le compartiment des services publics s'est particulièrement bien comporté. Le *Brazillan* s'est haussé de plus de deux points à 203. La nouvelle action à avancé de quelques fractions de point. Le *Montreal Power* s'est haussé de deux points à 92, mais il a cédé un demi-point avant la fermeture.

Power Corporation a clôturé avec un gain de 2 1/2 points à 79 1/2. *Quebec Power* s'est haussé de deux points à 91 1/2, mais il s'est alourdi à 89 1/2 avant la fermeture.

Le *Shawinigan* a clôturé avec un gain de quelques fractions de point à 97, après avoir débuté à 98. *Northern Mexico Power* a grimpé de 4 points à 104.

Au groupe des pâtes et papiers, l'action *Fraser* s'est signalée par une ascension de quatre points à 104. L'action *Abitibi* s'est haussée de trois points à 74, mais elle a cédé à 73 1/2. Le *Brompton* s'est raffermi de 3-4 de point à 59 3-4. *Weyganack* a cédé un demi-point à 115.

Parmi les industriels, *International Nickel* a atteint 82, clôturant avec un gain d'un demi-point à 81 1/2. Par contre, le *Smelter* a clôturé avec une perte d'un point à 270, après avoir débuté à 273. *Dominion Bridge* a avancé d'un point à 64 1/2. L'action *Gard* a aussi avancé d'un point à 105, de même que *Canadian Brewing* à 35.

Le marché pour les Green Mountains du Nouveau-Brunswick est en hausse. Les blanches du bas du fleuve coûtent au gros \$1.15; au détail, elles se vendent \$1.20.

Le marché des pommes (Prix fournis par la maison S.E. Mallette, rue des Commissaires):

POMMES EN BARILS

	No I	No II	No III
Fameuse	10.00	8.50	7.50
Pewaukee	6.50	5.50	4.50
Baldwin	8.50	7.50	6.50
Greening	6.50	6.00	5.00
Star K	6.50	5.50	4.50
Golden Russet	9.00	8.00	6.50
Ben Davis	6.50	5.00	4.00
"Sny" N.	8.50	6.50	6.00
McIntosh B. C. en boîte	\$3.25	\$3.75	Fancy
Fameuse No 1 Fancy, baril	\$11.00		
\$11.50.			
Jonathan, Extra fancy	\$3.25.		

LA MATINEE AU CURB

Le 21 février, 1928.

La séance de ce matin à la petite Bourse n'a guère été active. On enregistre cependant quelques plus-values. Les pétroles se sont bien comportés: de 36% INTERNATIONAL PETROLEUM a passé à 37%; BRITISH AMERICAN OIL fait une avance de 1/2 de point, de même que l'IMPERIAL OIL; enfin MCCOLL FRONTENAC gagne un quart de point.

Au compartiment des papiers, DRYDEN maintient son activité, et se transige à 44 1/2. ST. LAWRENCE PAPER recule d'une fraction.

Les utilités publiques ne semblent guère recherchées. Cependant, INTERNATIONAL UTILITIES "A" s'améliore d'un 1/2 point, et le titre "B" reste à 7 1/2.

CANADA CEMENT passe de 32 à 32 1/2; CANADIAN CELANESE de 61 à 62; PERFECTION GLASS fait une très modeste avance.

NORANDA est l'objet de quelques ventes à 19 puis fléchit à 17,85, ce qui est cependant un gain de 65 cts sur la fermeture d'hier. TECK HUGHES a aussi progressé passant de 8.20 à 8.55.

Tableau des fluctuations compilé par la maison PATRICK O'STIGUY, 541 rue Saint-Denis, angle Sherbrooke, et 59 rue Notre-Dame ouest.

MAIS 1928-1927

Valeurs diverses	28	29
Asch Limited	28	29
Attitude Engins	15	16
Commercial Alcan	43	44
Canada Malt	34	35 1/2
Brew and Distillers	15 1/2	15 1/2
Belish American Oil	30	31 1/2
Consolidated Brew	8 1/2	8 1/2
Canadian Celanese	61	62
Dom. Engineering W.	44 1/2	44 1/2
Dryden Paper	44 1/2	44 1/2
Eastern Dairies	31	32 1/2
Cement	101	100 1/2
Page Hersy	8 1/2	8 1/2
Illram Walker	58	58 1/2
Imperial Oil	59	59 1/2
Proulx	28	28 1/2
Int. Petroleum	35 1/2	35 1/2
Imperial Tobacco	8 1/2	8 1/2
Page Hersy	8 1/2	8 1/2
Kensley Millbourn	16	16
John S. Mitchell	39	39 1/2
Arco Mines	22	22 1/2
National Steel Car	42 1/2	42 1/2
St. Law. Paper Mills	105 1/2	105 1/2

UTILITES PUBLIQUES

Int. Util. cum class A	40	45 1/2
Int. Util. cum class B	7 1/2	7 1/2
Manitoba Power	112	112
Foreign Power	38 1/2	38 1/2
Int. Power	38 1/2	38 1/2
St. Maurice Power	100	101 1/4
United Securities	104	104
Arco Mines	22	22 1/2
Const Copper	47 1/2	47 1/2
Noranda	17 1/2	17 1/2
Synchro	3 00	3 25
Teck Hughes G. Mines	8 50	8 55

AVIS LEGAUX

Province de Québec
District de Montréal
No E-28954

Cour supérieure

Stamos Rondos, restaurateur de Montréal, dit district et y faisant affaires seul sous le nom et raison sociale de St. James Ice Cream Parlor.

Demandeur

London & Edinburgh Insurance Co. Ltd., et The Anchor Insurance and Investment Corporation of London tous deux de Londres Angleterre.

Défenseurs.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaitre dans le mois.

T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Montréal, 21ème jour de février 1928.

LA SHAWINIGAN EMETTRA DES ACTIONS

A SES ACTIONNAIRES A RAISON D'UNE POUR QUATRE, AU PRIX DE \$50

A l'issue de la réunion du conseil d'administration de la Shawinigan Water and Power Company, qui a suivi l'assemblée générale et une assemblée spéciale des actionnaires, on a annoncé hier après-midi une émission d'actions, aux actionnaires, au prix de \$50, à raison d'une action pour chaque lot de quatre actions. Cette offre est valable pour les actionnaires inscrits au livre le 26 mars prochain. Le paiement se fera en deux versements: le premier de \$12.50 sera dû le 1er mai, le second de \$37.50, le 31 août.

A l'assemblée spéciale, les actionnaires ont autorisé l'émission d'une tranche additionnelle de 400,000 actions ordinaires, sans valeur nominale. Une partie de ces actions sera vendue aux actionnaires, l'autre partie sera réservée au rachat des actions de la Shawinigan Water.

Les nouvelles actions auront droit au dividende du dernier trimestre de l'année.

Le rapport de la compagnie nous est parvenu hier si près du moment d'aller sous presse, que nous avons été contraints de ne pas dire un mot des remarques du président.

Après avoir rappelé les opérations de finance au cours de l'année 1927, émission d'actions et rachat d'obligations, M. Aldred a fait allusion au développement de la compagnie.

"Une extension à l'usine génératrice no 2, à Shawinigan Falls, sur le St-Maurice, est projetée et sera mise à exécution durant l'année 1928. Ce nouveau développement ajoutera 43,000 chevaux-vapeur à la puissance actuelle de l'usine.

"On a reconstruit à St-Alban, sur la rivière Ste-Anne, une petite usine génératrice contrôlée par la Compagnie. Cette usine a une capacité d'environ 4,000 chevaux-vapeur et son énergie est distribuée dans les environs immédiats.

"Depuis plusieurs années, la Compagnie a poursuivi sa politique d'essayer de desservir toutes les municipalités situées à proximité de ses lignes de transmission. C'est ainsi

qu'elle a été amenée à acheter certaines petites compagnies et à les incorporer dans ses divers systèmes de distribution. Il en est résulté que la plupart des districts dans lesquels la Compagnie fait des affaires sont maintenant desservis d'une manière adéquate.

"Durant l'année, les différents systèmes de la Compagnie se sont accrus de 82 localités, avec une addition approximative de 648 milles aux lignes de transmission et de distribution, soit par construction ou achat. Le travail de distribution se fait par l'intermédiaire de compagnies électriques filiales appartenant à la Compagnie.

"Dans le cours de l'année, des raccordements électriques ont été faits avec l'usine de la Ste-Anne Paper Company, à Beauré, et la Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, à Québec. Ces deux moulins s'alimentent maintenant d'énergie d'après leurs contrats respectifs et produisent du papier.

"Les compagnies distributrices filiales appartenant à votre Compagnie ont augmenté leurs affaires d'une façon très satisfaisante dans le cours de l'année.

"Votre Compagnie distribue maintenant un total de 684,000 chevaux-vapeur électriques, qu'elle produit dans ses propres stations génératrices ou qu'elle achète d'autres compagnies. Les réseaux de transmission et de distribution de la Compagnie s'étendent continuellement d'une année à l'autre, de sorte que tous les centres, villes ou villages, situés sur leur parcours sont dans une position avantageuse au point de vue de leur approvisionnement en lumière et énergie.

"La consommation d'énergie électrique durant l'année indique encore une augmentation substantielle, les chiffres en kilowatt-heures

étant de 2,000,656,974, non compris les 680,375,018 kilowatt-heures d'énergie secondaire, comparativement à 1,787,155,855 kilowatt-heures et 342,725,960 kilowatt-heures d'énergie secondaire en 1926."

Le marché du change

Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien & Cie:

COURS MOYENS LE 22 FEVRIER 1928 A MONTREAL:

Le premier prix indique le pair; le second, le cours du jour.

Angleterre, £.	\$4.86 2-3	\$4.88
France, Franc	19.3c	.0397
Belgique, Belg	13.9c	.1398
Italie, Lire, X	19.3c	.0533 1/2
Suisse, Franc	19.3c	.1923 1/2

x—Stabilisé au prix de 19 au dollar ou 5.26 sous.

Le Palace vendu à Famous Players

La liste des enregistrements de transactions immobilières pendant la journée d'hier comprend la vente du théâtre Palace, à la Famous Players Corporation, Limited, au prix de \$175,000.

L. J. Forget &

Le bill de Montréal

Les établissements de la Commission des liqueurs restent exempts de taxes d'affaires

Ainsi en décide le comité des bills privés à Québec — La pavage des ruelles — Pas de taxes pour les parcs d'amusements — Les coiffeurs à domicile paieront \$25. par année — L'autorisation d'emprunter pour agrandir les marchés — La question d'un métro

Québec, 22. (D.N.C.) Le comité des bills privés a repris hier soir l'étude du bill de Montréal à la clause 15, qui a pour effet de permettre à la ville d'imposer des amendes en vertu de la loi provinciale comme de la loi municipale. L'amende ne devra pas dépasser \$100 et l'emprisonnement 60 jours au lieu de \$40, d'amende.

A la demande de M. Taschereau, la clause est suspendue. L'article 16, qui est connexe au précédent, est adopté. L'article 17 est adopté.

TAXES D'AFFAIRES

La clause 18, au sujet de la taxe d'affaires, a pour effet, selon M. Saint-Pierre, avocat de la ville, de permettre à la ville de mettre tout le monde sur un pied d'égalité au point de vue des taxes, soit 8 1/2 pour cent sur les clubs, auberges, restaurants, buvettes ou tavernes où il se vend de la bière et des spiritueux, etc. les établissements occupés par la Commission des liqueurs de Québec, etc.

L'hôtel Mont-Royal paierait, si l'amendement est adopté, \$26,000 de taxe au lieu de \$13,000, etc. de sorte que les gros hôtels de la métropole paieraient 100 pour cent de taxe de plus qu'actuellement.

"Drop!" crient certains membres du comité.

M. Maxime Raymond prend la part des hôteliers et dit qu'on ne devrait pas augmenter ces taxes, autrement on nuirait à l'industrie du tourisme. Le Windsor paierait \$10,540 au lieu de \$5,485; le Ritz-Carlton paierait \$6,800 au lieu de \$3,570; le Queen's paierait \$3,315 au lieu de \$1,751 par année.

Le sénateur Beaudry, pour l'hôtel Mont-Royal, dit que pendant quatre ans, les actionnaires n'ont reçu aucun dividende des \$11,000,000 investis. Au bout de cinq ans, ils n'ont reçu qu'un faible dividende. Sans les grands hôtels, il n'y aurait pas de tourisme dans Québec; les grands hôtels jouent un rôle important dans la province.

"Ils ont rapporté un beau bien" à Montréal, dit M. Duplessis.

Enfin, la clause 18, à la demande du premier ministre, est biffée entièrement, sans discussion. On ne discute même pas les clauses se rapportant aux magasins de la Commission des liqueurs.

LE BOIS SCIE

On discute ensuite la clause 19 demandant d'imposer une taxe spéciale de \$50 sur tous ceux qui vendent du bois scié sur les quais. La clause est adoptée.

Un autre paragraphe disant qu'une taxe spéciale n'excédant pas \$25 sera imposée à ceux qui agissent comme coiffeurs dans leur maison privée, est adopté.

CLAUSE BIFFÉE

La clause disant qu'une taxe spéciale n'excédant pas \$500 sera payée par toute personne exploitant un parc d'amusement ou champs de course est ensuite discutée.

A M. Léon Garneau, qui représente une compagnie et qui prétend que cette compagnie paie déjà \$23,000 de taxe, on dit que c'est le public qui paie. "C'est toujours le public qui paie en définitive", dit M. Garneau. Enfin, la clause est biffée.

LA COMMISSION DES LIQUEURS

M. Tremblay revient sur la clause 18 qui demande à la législature de taxer les établissements de la Commission des liqueurs, mais M. Taschereau dit qu'on n'a pas le droit de discuter cette question parce qu'elle n'a pas été adoptée par le lieutenant-gouverneur en conseil, et que cette clause seule pourrait rendre le bill de Montréal illégal.

La clause est définitivement biffée. On attaque ensuite la clause 20 au sujet des lots de répartitions d'églises, qui dit que ces lots ne pourront être colloqués dans le jugement que pour cinq années de répartition. La clause est suspendue à la demande du premier ministre.

LES TRAVAUX DE PAVAGE

La clause B du même article est biffée. On étudie ensuite la clause 21 qui est adoptée, puis on considère la clause 22 qui réglemente les travaux de pavages, etc., dans les ruelles.

M. Paul Saint-Germain qui représente les propriétaires de certaines ruelles privées s'oppose à la passation de cette clause sous pré-

Le film américain Mécaniciens et nos enfants de marine

LE POINT DE VUE INTERESSANT DE M. STEPHEN LEACOCK

M. Stephen Leacock a déploré hier après-midi, l'influence déplorable des vues de ciné américaines sur la formation des enfants au point de vue historique, à une assemblée de l'Association des instituteurs protestants de Westmount.

"L'effet du ciné américain est déplorable, si nous laissons nos enfants y assister et si nous n'y apportons pas de réactif, ils grandiront avec l'idée que les États-Unis sont la terre des héros et le seul pays où l'on rencontre des braves et où s'accomplissent des actions d'éclat."

"La grande guerre apparaît dans ces vues comme la grande guerre américaine. Voici comment les choses se sont passées. La guerre a été provoquée par une querelle entre Woodrow Wilson et un tas de nations qui vivent en Europe. Woodrow Wilson ne voulait que faire du bien à l'humanité et n'importe où, mais ses louables efforts ont été contrecarrés par un certain nombre de gens en Europe. Enfin Woodrow a déclaré la guerre en invoquant la bénédiction de Dieu, d'Abraham Lincoln, de la Confédération du Sud et du Middle West."

"Une grande armée américaine envahit l'Europe. Elle occupa d'abord la France où la population française fournit l'élément comique, en vendant des cigarettes et en agitant des drapeaux, et surtout en parlant français, un langage ridicule qui de lui-même est drôle. Les Américains se ruent à travers les forêts, les tranchées, les flammes et les arbres, et chassent devant eux les Européens."

"Puis sans rien demander en retour, les Américains retournèrent au Middle West où leur mère, l'esprit de la démocratie américaine et l'ombre de Lincoln les attendaient sur le perron. Le plus triste est que nous avons un auto de beaucoup plus belle que la leur. Notre histoire telle qu'elle est écrite par Francis Parkman dépasse tout ce que la guerre civile américaine a pu offrir d'épique et rend l'histoire du Middle West fort ennuyeuse. Jusqu'ici nous n'avons illustré notre histoire que par des pageants et des défilés. Mais cela n'intéresse qu'une certaine classe cultivée. Nous devrions avoir notre répertoire de cinéma illustrant notre histoire. Tant que nous n'aurons pas ces représentations clouées la porte des cinémas à nos enfants."

M. Pinsonnault s'explique

Contrairement à ce qui a été dit par le maire, hier, M. L.-H. Pinsonnault, échevin de Ville-Marie, n'a pas l'intention de proposer un amendement à la charte pour qu'une taxe soit imposée aux gens de l'extérieur qui viennent travailler dans le port de Montréal.

Je crois, dit-il, que le maire ne m'a pas bien compris, car il ne se agit que d'une classe de travailleurs lorsqu'on laisserait tous les autres venir librement. Et si on veut atteindre tous les ouvriers étrangers, il est deux clauses de la charte qui accordent des pouvoirs spéciaux à la ville pour le faire.

Pour ce qui est d'appliquer ces articles de la charte et de taxer les travailleurs étrangers, M. Pinsonnault n'est pas prêt à présenter une telle mesure. Mais il insiste sur le fait que cette mesure devra être générale si on veut l'appliquer.

Les listes municipales

Comme il ne reste plus qu'un mois à peine avant la nomination on voit les candidatures percer un peu partout et ceux qui sont décidés à aller de l'avant commencent à s'organiser. Ainsi, plusieurs personnes se sont présentées chez le greffier pour obtenir la liste électorale de leur quartier. Mais ces listes ne seront pas complètement imprimées avant la semaine prochaine. Les candidats alors pourront se les procurer en versant un montant égal à 1-2 sou par nom et adresse. Ce montant leur sera remis s'ils sont mis en nomination. On met cette condition afin d'éloigner les candidats qui de paille, ne désirent pas être sur les rangs mais simplement les laisser croire pendant un certain temps.

Etat tarifaire comparatif

Ottawa, 22 — Le ministre des finances, M. James A. Robb, a déposé à la Chambre des Communes l'état tarifaire comparatif que M. Thorson (Winipeg-Sud-Centre) lui avait demandé la semaine dernière. Cet état indique l'ancien tarif et le nouveau, tel que remanié selon les suggestions de M. Robb. Les députés pourront ainsi aborder plus facilement l'étude du budget.

M. Robb a annoncé que l'on fera imprimer 1500 copies anglaises et 500 copies françaises de cet état comparatif.

Les demandes à la Commission du tarif

Ottawa, 22 — A l'ouverture de la séance, hier après-midi, aux Communes, M. H. B. Adhead (Calgary-Est) a demandé au ministre des finances de déposer un rapport énumérant les demandes faites à la Commission du tarif et à propos desquelles la Commission a fait des recommandations.

M. Robb croit que la chose pourra se faire. Il va s'en occuper.

L'Albertic

L'Albertic, de la compagnie White Star, arrivera à Halifax, dimanche soir avec plus de trois cents passagers. De ce nombre plusieurs sont des immigrants qui viennent au pays sous les auspices du gouvernement britannique et du C. N. R.

LEUR BANQUET AU PLAZA HIER SOIR

Les membres de l'Association nationale des mécaniciens de marine actuellement réunis en congrès à l'hôtel Plaza ont banqueté, hier soir, M. Thomas Fisher présidait. Il y a eu plusieurs allocutions.

M. Andrew McMaster, avocat, a loué l'association d'avoir pour but de hausser le niveau technique des mécaniciens de marine. Il a parlé en anglais et en français.

M. Thomas Fisher s'est employé à démontrer que tous les travailleurs manuels doivent se grouper en associations de métier. Le travailleur a besoin de la coopération de ses compagnons.

M. John Foster, président du conseil du travail et des métiers de Montréal, a souligné l'importance de la coopération chez les travailleurs manuels. S'ils réunissent leurs efforts, les travailleurs manuels peuvent certes améliorer leurs conditions de vie.

Expliquant ensuite le rôle du conseil du travail et des métiers, M. Foster a dit que le conseil du travail et des métiers a un rôle législatif. Le Conseil du travail et des métiers ne peut ni déclencher ni arrêter une grève; il n'a pas l'autorité pour le faire. Le Conseil peut intervenir auprès du gouvernement pour demander les réformes et législations nécessaires à l'amélioration des conditions de travail.

M. Gustave Franco, et Percy Wood ont aussi prononcé des allocutions.

Chambre de commerce de Grand-Mère

Grand-Mère, 22 (D. N. C.) — Les élections à la Chambre de Commerce de notre ville ont donné le résultat suivant: Président, M. J.-A. Nicolais; 1er vice-président, M. Elwood Wilson; 2ème vice-président, M. Théod. Tanguay; vice-président, M. André Roy; secrétaire, M. Nérée Lambert; directeurs, MM. J.-H. Desroches, N.P. Pierre Jacques, Albert Roy, L.-L. Champigny, L.-J. Dostaler, N.P. J.-A. Bernier, L.-A. Rousseau, J.-A. Gagnon, Georges Hanna, Elz. Dallaire et J.-W. Grondin.

pour bibliothèque

Collection

BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE: cette collection réunit les meilleures oeuvres des écrivains qui se sont consacrés au public féminin. Les romans qu'elle publie sont de ceux qui placent à la femme, à la jeune fille, par les dons d'imagination et la délicatesse du talent; ils sont d'une irréprochable tenue morale. Recommandée aux bibliothèques paroissiales.

Volumes reliés, 300 pages environ, \$20.00, plus les frais de port. COLLECTION POUR TOUS (Mme): Volumes reliés simili-toile, de 250 à 300 pages. Au comptoir, 40s l'unité, par la poste, 48s. La série complète, 100 titres, \$30.00, plus les frais de port.

COLLECTION FAMILIA: les meilleures oeuvres des meilleurs romanciers pour la famille. Volumes cartonnés, au comptoir, 35s l'exemplaire, par la poste, 40s. La collection 75s l'exemplaire, collection complète, 225 titres, \$125.00, plus les frais de port.

COLLECTION JULES VERNE, édition bibliothèque, reliure toile rouge, tranche jaune, chacun, 75s au comptoir, 90s par la poste. Collection complète, 40 volumes, \$25.00, plus les frais de port.

BIBLIOTHEQUE DE SUZETTE, collection de romans illustrés pour la jeunesse. Reliure pleine toile, ornements en couleurs, nombreuses illustrations. Au comptoir, 40s, par la poste, 50s. La collection complète de 50 volumes, \$17.50, plus les frais de port.

Réunions

Demain soir, à 8 h. 30, conférence de M. Jean Bruchési, sous les auspices de la Société des conférences des Hautes Etudes, salle Saint-Sulpice. Programme musical par Mary Izard. Au piano: Mme Dawson.

Demain soir, salle Windsor, récital du ténor Arthur Michaud. Accompagnateur: M. Paul Doyon.

L'organisation conservatrice de Sainte-Marie tiendra une réunion régulière à la salle Lavoie, 875, est, rue Ontario, jeudi le 23 février, à 8 h 15 du soir.

Le cours du professeur Ribaud sur la mesure des températures à lieu ce soir à 5 h., au laboratoire de physique de l'Université de Montréal, 1265, rue Saint-Denis. Entrée libre.

La réunion annuelle générale de la Ligue du progrès civique aura lieu demain à 4 h. 40, au Board of Trade. Programme: élection des dirigeants, rapports, etc.

Une conférence publique sous le patronage de la Société Royale astronomique du Canada, district de Montréal, aura lieu demain à 8 h. 15 du soir, dans l'édifice physique de l'Université, M. Donald Gill, Mgr C.-P. Choquette, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, parleront des observations récentes sur

TEL: EST 8000

Chez Dupuis

Nous servons à domicile banquets, réceptions, etc.



35 Complets à deux pantalons pour garçons

Echantillons de nouveaux complets du printemps. En tissus tout laine gris, brun et beige. Veston droit ou croisé, gilet et 2 pantalons. Pour grands garçons de 14 à 18 ans. Tailles: 32 à 36. Qualité ordinaire de 18.00. Prix spécial pour jeudi à 12.50

SPECIAL DU MATIN

75 COMPLETS DE FANTAISIE pour garçonnets de 2 à 6 ans

Liquidation de la balance de nos complets en tweed et flanelle tout laine. Bon choix de nuances et dessins. Modèle Oliver Twist ou Middy. Prix ordinaires de 2.95, 3.95 et 4.95. Prix de vente rapide, jeudi matin à 1.58

Pas de commandes téléphoniques — Dupuis Frères — au premier

Combinaisons Penman No 71 pour garçons

Vous savez ce que ces combinaisons se vendent ordinairement, n'est-ce pas? Profitez de cette occasion pour en acheter plusieurs pour vos garçons. Elles sont en mérinos de coton d'une qualité reconnue pour sa durabilité et son confort. Tailles: 26 à 32. Prix spécial 1.00

Pas de commandes téléphoniques ni de commandes postales Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

BOTTINES pour GARÇONS et GARÇONNETS

En veau noir, brun ou tan; semelles simples ou doubles. Forme ronde ou carrée. Modèle Blucher ou Balmoral. Valeurs ordinaires 3.50 à 4.50. Pointures: 11 à 6. Très spécial, la paire à 2.69

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

SPECIAL! COMBINAISONS pour HOMMES

de nuance naturelle pour hommes; moyenne pesanteur pour le commencement du printemps. Mélange laine et coton, manches et jambes longues. Tailles: 34 à 44. Spécial, jeudi à 2.50

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée



JUBILÉ DE DIAMANT 1868 1928 Un fait par jour SAIT-ON que les magasins Dupuis Frères ont été à Montréal, les premiers à installer un service pneumatique pour l'encaissement des ventes au comptant? Service remplacé par le système de caisses individuelles pour chaque rayon. Pionnière dans la voie du progrès la maison a été aussi l'une des premières à étaler ses marchandises dans de belles et spacieuses vitrines. Hugnette

Ouverts le samedi soir jusqu'à 10 heures

Dupuis Frères J.-N. Dupuis, Prés., Albert Dupuis, Vice-Prés., A.-J. Dupuis, Directeur-Gérant. Rue Sainte-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.

C'est l'année de notre jubilé de diamant

PLAQUETTES

pour cadeaux de première communion

Bénitiers et crucifix, en onyx d'Algérie véritable. Grande variété de sujets et de modèles. Prix: .50 jusqu'à 10.00

Dupuis Frères — au troisième



Manuel de Diététique

A L'USAGE DES ECOLES MENAGERES DES SOEURS GRISES DE MONTREAL

Le coeur généreux et bon prend soin des mets qui forment sa nourriture. (Ecclesiastique XXX, v. 25)

Volume de QUATRE CENT VINGT-DEUX pages sur papier couché.

Cet ouvrage est le premier du genre, édité en français au Canada. Il s'adapte à la situation locale, aux besoins précis de notre population.

Il est approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique

Par le Directeur de l'Ecole d'Hygiène Sociale de l'Université de Montréal

Par M. C. H. Schneider, chef du Ritz Carlton

Par l'abbé H. Bois, inspecteur des Ecoles Ménagères. Par M. A. Desilets, B.S.A., chef du service de l'économie domestique au Ministère provincial de l'Agriculture

Maintenant qu'il est universellement reconnu qu'une bonne cuisine, tenant compte des découvertes récentes de la science au sujet des vitamines, vaut un bon médecin, on peut dire que ce livre, publié à un prix excessivement modique, doit être à portée de la main de toutes les ménagères dignes de ce nom.

Mangez bien et vous vous porterez bien — Mangez mieux et vous vous porterez mieux.

Ce volume est en vente au Service de Librairie du "Devoir" au prix modique de \$1.10 au comptoir et de \$1.20 par la poste.

Courtiers accusés de fraude

Les courtiers Ferdinand Lindeneau, Ralph Mott et Paul Newman ont comparu hier après-midi, devant le juge Monet, accusés de conspiration pour frauder le public de plus de \$200,000 dans des affaires de mines. Ils ont été relâchés sous cautionnement de \$10,000.

L'acte d'accusation se lit comme suit: "accusés d'avoir durant les deux années qui ont précédé le 20 février 1928, dans la cité et le district de Montréal, commis les offenses indiscutables suivantes, à savoir: conspirer ensemble et avec d'autres personnes inconnues par le moyen de trois corporations appelées Anglo Canadian Securities Co., Harvey Duncan Co., et C. J. Conway, Co. Ltd., et par l'entremise d'un journal appelé le Stock Ex-

change Mirror, par fraude, mensonge et moyens frauduleux, pour frauder le public en général et les actionnaires de la Amos Copper Gold Mines Co., et la Pontiac Mines and Power Co., en particulier pour une somme de \$200,000.

L'enquête préliminaire aura lieu le 29 février.

Les funérailles de M. de la Durantaye

Le service funèbre de M. Gédéon de la Durantaye, décédé lundi, sera célébré demain en l'église Saint-Viateur d'Outremont, à neuf heures quinze minutes. Le cortège quittera la résidence du défunt (1128, rue Saint-Jacques) à 9 h. L'inhumation aura lieu à Vaudreuil à 11 h. 30.